



1 - RENTREE DES CLASSES : lundi 2 septembre 2024

Ouverture des portes de l'école entre 8h10 et 8h30. L'entrée se fait par la rue Jules Lemaire pour les élèves du CP au CM2 et par le Quai de l'Essonne pour les élèves de maternelle.

2 – DANS CE DOSSIER :

- ▶ Le calendrier des vacances scolaires et des dates importantes de l'année.
- ▶ Le règlement financier de l'année 2024-2025
- ▶ Le contrat de scolarisation (**à lire attentivement avec votre enfant**)
- ▶ La documentation de l'assurance scolaire « Mutuelle Saint Christophe »
- ▶ Le dossier de PAI et le formulaire de reconduction PAI (à compléter et à retourner le jour de la rentrée au secrétariat si besoin)
- ▶ L'autorisation pour le droit à l'image à compléter et à retourner le jour de la rentrée
- ▶ La fiche d'information relative aux personnes autorisées à venir chercher votre enfant.
- ▶ L'information concernant les transports scolaires
- ▶ Les codes d'accès à RentréeDiscount.com pour un achat groupé des fournitures scolaires et permettre aux familles de bénéficier de tarifs préférentiels
- ▶ La liste des fournitures scolaires (*) et la documentation sur l'achat groupé du petit matériel
- ▶ Le formulaire d'inscription aux ateliers périscolaires

() Les manuels et fichiers ont été commandés par l'école, par souci de praticité, d'uniformité et d'économie pour les familles. Ce supplément sera ajouté à la facture annuelle.*

La cantine, le transport scolaire, et l'étude reprendront dès le lundi 2 septembre 2024. **La garderie du matin reprendra le mardi 3 septembre à partir de 7h15.** Ces services ne sont jamais assurés le samedi.

Toutes les classes de la Petite Section au CM2 feront leur rentrée le lundi 2 septembre.

Pour les Petites et Grandes Sections, se référer à l'information ci-jointe (au bas de la liste des fournitures scolaires) pour connaître l'horaire de rentrée de votre enfant.

3 – QUELQUES RAPPELS

Pour toute information concernant l'école Sainte Marie ou l'Ensemble Scolaire Saint Spire, n'hésitez pas à consulter notre site : <https://www.saintspire.fr> ou à nous contacter par téléphone : **01 60 89 06 06 ou 06 27 88 34 85.**

Vous pouvez également nous contacter par mail : secretariat.primaire@saintspire.net

Les informations sont transmises via Ecole Directe. Les autorisations de sortie vous seront transmises en version papier. **Nous vous demandons de consulter régulièrement votre Espace Parents sur Ecole Directe (demander les codes au secrétariat pour les nouvelles familles).**

Les horaires de classe : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h45 s'appliquent sur les 4 jours de la semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi ; les samedis travaillés : 8h30 - 11h30.

Les élèves qui rentrent en Petite Section doivent être propres la journée et pendant la sieste. Le port de couche ou de culotte jetable n'est pas autorisé.

L'équipe éducative de Sainte Marie vous souhaite de bonnes vacances, reposantes et ensoleillées.

ECOLE SAINTE MARIE

Calendrier Scolaire 2024 - 2025*



*Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées dans un souci d'organisation, les familles sont toujours prévenues en amont.

sept. 2024		oct. 2024		nov. 2024		déc. 2024		janv. 2025		févr. 2025		mars 2025		avr. 2025		mai 2025		juin 2025		juin. 2025	
1 D		1 M	Toussaint	1 V		1 S		1 M		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D		1 M	DBE
2 L	RENTREE	2 M		2 S		2 D		2 M		2 D		2 D		2 M		2 V	AE n°8	2 L		2 M	
3 M		3 J	AE n°1	3 D		3 L		3 V		3 L		3 L		3 J	AE n°7	3 S		3 M		3 J	FIN D'ANNEE
4 M		4 V		4 L		4 M		4 S		4 M		4 M	Mardi Gras/carnaval	4 V		4 D		4 M		4 V	
5 J		5 S		5 M		5 D	AE n°3	5 D		5 M		5 M		5 S	Matinée travaillée	5 L		5 J	AE n°9 + CR	5 S	
6 V	Réunion maternelle	6 D		6 M		6 V		6 L	JP	6 J	AE n°5 + CR	6 J	AE n°6	6 D		6 M	DBE	6 V		6 S	
7 S		7 L		7 J	AE n°2 + CR	7 S		7 M		7 V		7 V		7 L		7 M	JP	7 S		7 L	
8 D		8 M		8 V		8 D		8 M		8 S	Matinée travaillée	8 S		8 M		8 J		8 D	Pentecôte	8 M	
9 L		9 M		9 S		9 L		9 J	AE n°4	9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	Lundi de Pentecôte	9 M	
10 M		10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 L		10 J	DBE	10 S		10 M		10 J	
11 M		11 V	DBE	11 L		11 M		11 S		11 M		11 M		11 V	Repas solidaire	11 D		11 M		11 V	
12 J		12 S	Matinée travaillée	12 M		12 J		12 D		12 M		12 M		12 V		12 L		12 J		12 S	
13 V	Réunion CP-CE1-AG APPEL	13 D		13 M		13 V	DBE	13 L		13 J	English Day	13 J		13 D		13 M	Rameaux	13 V	DBE	13 D	
14 S		14 L		14 J		14 S	Matinée travaillée	14 M		14 V	DBE	14 V	DBE	14 L		14 M		14 S		14 L	
15 D		15 M		15 V	DBE	15 D		15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D	fête des pères	15 M	
16 L		16 M		16 S		16 L		16 J	DBE	16 D		16 D		16 M		16 V		16 L		16 M	
17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J	
18 M		18 V		18 L		18 M		18 S		18 M		18 M		18 V	Jeudi Saint	18 D		18 M		18 V	
19 J	Photo individuelle	19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 M		19 S	Vendredi Saint	19 L		19 J		19 S	
20 V	Réunion CM1/CM2	20 D		20 M		20 V		20 L		20 J		20 J		20 D	Pâques	20 M		20 V		20 D	
21 S		21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21 V	T21	21 L		21 M		21 S	Fête Ecole	21 L	
22 D		22 M		22 V		22 D		22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 L		23 M		23 S	Rencontre familles	23 L		23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	
24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	Liurets	24 L		24 L		24 J		24 S		24 M		24 J	
25 M		25 V		25 L		25 M	Noël	25 S		25 M		25 M	Photo de classe	25 V		25 D	fête des mères	25 M		25 M	
26 J		26 D		26 M		26 J		26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	Liurets	26 S	
27 V		27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 J		27 D		27 M		27 V	Visite des nouveaux	27 D	
28 S		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 V		28 L		28 M		28 S		28 L	
29 D		29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 S		29 M		29 J	Jeudi de l'Ascension	29 D		29 M	
30 L		30 M		30 S		30 L		30 J		30 D		30 D		30 M		30 V		30 L		30 M	
31 J		31 J		31 M		31 M		31 V		31 L		31 L		31 M		31 S		31 J		31 J	

Mens à thème : 19/19 Afrique, 19/12 Repas de Noël, 10/04 menu de Pâques; 26/6 Barbecue
CR = Commission restauration élève/équipe éducative/équipe de restauration/parents de l'APEL

AE : Assemblée des élèves
JP : Journée pédagogique
Festival du livre
T21 : Journée Mondiale Trisomie 21
Opération de sensibilisation au handicap
DBE : Réunion délégués du bien-être



INSTITUTION SAINT SPIRE – ECOLE SAINTE MARIE

DATES DES VACANCES SCOLAIRES – Année scolaire 2024-2025

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024 à 8h30.
Toussaint	Du vendredi 19 octobre 2024 après la classe Au lundi 4 novembre 2024 à 8h30.
Noël	Du vendredi 20 décembre 2024 après la classe Au mardi 7 janvier 2025 à 8h30.
Hiver	Du vendredi 14 février 2025 après la classe Au lundi 03 mars 2025 à 8h30.
Printemps	Vendredi 11 avril 2025 après la classe Au lundi 28 avril 2025 à 8h30.
Pont de l'Ascension	Du mardi 28 mai 2025 après la classe Au lundi 2 juin 2025 à 8h30
Vacances d'été	Jeudi 03 juillet 2025 après la classe

SAMEDIS MATINS TRAVAILLES

Samedi 12 octobre 2024, samedi 14 décembre 2024, samedi 08 février 2025, samedi 05 avril 2025

Samedi 23 novembre 2024 : Rencontre individuelle avec les familles et l'enfant

Samedi 21 juin toute la journée : Célébration de fin d'année et fête de l'école

REUNIONS DE PARENTS – A 17h30 dans la classe de votre enfant

Maternelle : vendredi 06 septembre

CE2 : mardi 10 septembre

CP – CE1 : vendredi 13 septembre

CM1 – CM2 : vendredi 20 septembre

Vendredi 13 septembre : ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL A 20H A L'ECOLE



CONTRAT DE SCOLARISATION

Ecole maternelle et élémentaire de Sainte Marie

Année scolaire 2024– 2025

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Par l'inscription de votre enfant au sein de notre Institution, vous nous déléguez une partie de son éducation. Nous formons ensemble la communauté éducative et œuvrons conjointement dans la confiance et le respect de chacun en vue de son épanouissement intégral.

VIE SCOLAIRE

1. HORAIRES

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, il est impératif de respecter les horaires.

RAPPEL : Les portes de l'école ouvrent à 8h10, les enfants laissés seuls devant le portail avant cette heure sont sous la seule responsabilité de leurs parents. En cas d'incident, la responsabilité de l'école ne pourrait être engagée.

	Maternelle	Primaire
8h10-8h30	Entrée Quai de l'Essonne	Entrée rue Jules Lemaire
11h30-11h45	Sortie Quai de l'Essonne	Sortie rue Jules Lemaire
13h20-13h30	Entrée rue Champlouis	Entrée rue Champlouis

	Maternelle	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
16h45-17h	Sortie Quai de l'Essonne	Sortie rue Jules Lemaire	Sortie rue Champlouis
17h30-17h35	Sortie rue Champlouis	Sortie rue Champlouis	Sortie rue Champlouis
17h-18h	Sortie rue Champlouis		
18h-18h45	Sortie rue Champlouis	Sortie rue Champlouis	Sortie rue Champlouis

2. ASSIDUITE

Conformément aux Instructions Officielles, le calendrier scolaire doit être respecté. La présence des élèves est obligatoire les jours de classe, **y compris les samedis matin travaillés**. Le manque d'assiduité sera notifié dans le livret scolaire. Le travail n'est pas transmis lors de départ anticipé en congés.

3. RETARDS

En cas de retard, le secrétariat doit être prévenu par téléphone ou via Ecole Directe.

Le soir, votre enfant pourra être placé à l'étude ou à la garderie en attendant votre arrivée. Les frais occasionnés seront automatiquement ajoutés à la facture trimestrielle.

4. ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée au secrétariat via Ecole Directe ou par téléphone **avant 9h. Le travail n'est transmis par l'enseignant qu'après deux jours d'absence (pochette à récupérer au secrétariat).**

Aucun élève n'est autorisé à arriver ou à quitter l'école en cours de journée. Les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés.

5. AUTORISATION DE SORTIE

Seules les personnes, renseignées par vos soins dans la fiche prévue à cet effet, sont habilitées à récupérer votre enfant. Tout changement doit être signalé au secrétariat via Ecole Directe.

Les élèves de cycle 3 (CM1 et CM2) sont autorisés à sortir seuls de l'école si l'autorisation a été complétée et signée dans l'agenda par leurs responsables légaux.

Un suivi médical sur le temps scolaire n'est possible que dans le cadre d'un PAI et sur autorisation préalable du Chef d'Etablissement.

Les rendez-vous médicaux pris sur le temps scolaire engendrent trop de perturbations et de dysfonctionnements. Aussi, les allers et venues en cours de journée ne sont pas autorisés : un rendez-vous médical pris le matin ne permet de ramener son enfant à l'école qu'à 13h20. Pour un rendez-vous médical l'après-midi, l'enfant doit être récupéré à 11h30 ou entre 13h20 et 13h30 et ne peut pas être reconduit à l'école ensuite. Le travail sera transmis au retour de l'enfant à l'école par son enseignante ou son binôme et devra être rattrapé.

6. SANTE - MALADIE

Les enfants malades ou avec de la fièvre doivent être gardés à la maison. En cas de maladie contagieuse, les familles doivent prévenir le secrétariat par téléphone ou via Ecole Directe afin que les mesures nécessaires soient mises en place.

Aucun médicament ne peut être administré aux élèves hors protocole PAI. Les élèves ne doivent pas avoir de médicament dans leurs affaires.

Lorsqu'un élève souffre d'un trouble de santé sur une longue période, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être rédigé par le médecin traitant.

Le PAI indique :

- Les régimes alimentaires, si nécessaire et les conditions de prise de repas ;
- Les aménagements d'horaire ;
- Les dispenses de certaines activités, dès lors que celles-ci sont connues, incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposées le cas échéant ;
- Les gestes et procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence (administration médicamenteuse par exemple), selon la nature des difficultés médicales.

L'infirmière scolaire valide ce PAI et autorise le personnel éducatif à administrer le traitement médical stipulé dans le protocole prévu par le médecin. Le PAI doit être renouvelé annuellement.

7. RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, les enfants peuvent indiquer au chef s'ils ont une « petite faim » ou une « grande faim ». Ils doivent goûter à tous les aliments servis et ne peuvent pas quitter la table sans s'être restauré un minimum pour pouvoir suivre les cours de l'après-midi dans de bonnes conditions. Le jeûne n'est pas autorisé pour les enfants de l'école pour des raisons de sécurité (hypoglycémie, chutes liées à des malaises...)

En cas de PAI pour allergie alimentaire, les parents doivent fournir un panier repas à leur enfant (sac isotherme fermé étiqueté clairement au nom de l'enfant).

VIVRE ENSEMBLE

1. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire propre et convenable est exigée. Les vêtements doivent être pratiques et adaptés à la vie en collectivité.

Sont interdits : short, crop-top, robe à mi-cuisse ou de plage, mini-jupe, tenue de foot, jean troué, tenue militaire, tongs, claquettes, sabots, port du couvre-chef en intérieur, maquillage, vernis à ongle, piercing et tatouage.

Le port du jogging ou du survêtement n'est permis que les jours d'EPS.

Les vêtements portés à l'école doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En fin d'année scolaire, tous les vêtements non récupérés sont donnés à une association caritative.

La coiffure de votre enfant doit être adaptée aux activités scolaires, privilégiez les cheveux attachés.

2. COMPORTEMENT / DISCIPLINE

La discipline au sein de l'école s'articule entre autres autour du respect des autres, de soi-même, du matériel et des locaux formant le cadre de vie de chaque élève. Il est demandé à chacun d'avoir un comportement courtois, d'user d'un langage poli vis-à-vis des adultes et des pairs.

Les élèves se déplacent au sein de l'établissement dans le calme, avec une attention particulière aux escaliers. Ils ne peuvent remonter en classe que s'ils y sont autorisés par un personnel.

A noter qu'après 16h45, aucun d'eux ne peut revenir dans sa classe pour y chercher des affaires oubliées.

Tout matériel scolaire perdu ou abîmé doit être remplacé. En cas de dégradation, les réparations sont à la charge de ses tuteurs et responsables légaux.

Par mesure de sécurité, les grosses billes, balles et ballons durs sont interdits sur la cour de récréation ; les ballons en mousse sont acceptés, sauf par temps de pluie.

Sont également interdits à l'école : chewing-gums, bonbons, canettes, sodas, jeux électroniques, téléphones portables*, montres connectées, cartes de jeux à valeur marchande, jouets à projectile, argent, ainsi que tout objet dangereux ou non éducatif. Tout objet non autorisé est confisqué, et ne peut être récupéré par les parents qu'auprès du Chef d'Etablissement.

Il est recommandé de ne pas apporter à l'école des objets ou bijoux de valeur. L'école ne peut être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de casse.

*Le téléphone portable est toléré, après demande écrite des parents et accord préalable du Chef d'Etablissement, pour les élèves rentrant seuls chez eux ou empruntant le bus scolaire sans frère ou sœur aîné(e). Le portable doit être éteint à l'entrée de l'école et rester dans le cartable de l'élève toute la journée. L'école n'est pas tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation.

En début d'année, chaque élève signe le règlement de l'établissement et doit s'y conformer. Tout manquement à ces règles est sanctionnable par les personnels de l'école. Un élève peut temporairement aller travailler dans une autre classe ou/et avoir une activité supplémentaire à produire. Il peut être amené à effectuer un Travail d'Intérêt Général ou à apporter son aide pour réparer son erreur.

En cas de faute grave ou répétée, un élève peut être convoqué devant un Conseil de Discipline, accompagné de ses parents. Celui-ci, composé du Chef d'Etablissement, d'enseignants, de membres du personnel, de représentants des parents d'élèves, peut prononcer une exclusion de l'établissement temporaire ou définitive de l'élève.

3. LIEUX D'APPLICATION

Ce contrat s'applique à toute heure de la journée dans tout l'établissement quels que soient le cours ou l'activité, y compris lors des sorties pédagogiques, des classes transplantées et des trajets jusqu'au bus du soir.

RELATIONS ECOLE / FAMILLE

1. ADMINISTRATIF

Toute fiche de renseignements doit être complétée et impérativement retournée au secrétariat dans les délais impartis. Tout changement administratif (adresse, numéro de téléphone, régime demi-pensionnaire, modification de la situation familiale ou jugement de divorce, ...) doit être signalé par écrit au secrétariat via Ecole Directe. En cas d'urgence, l'école doit être en mesure de joindre les responsables légaux des élèves rapidement.

Les parents sont tenus informés de toute sortie à l'extérieur de l'établissement et doivent compléter, signer et retourner l'autorisation pour permettre à leur enfant d'y participer.

Il est essentiel de respecter les délais de réponse inscrits dans les circulaires. Un document non transmis en temps et en heure peut être refusé par l'établissement.

2. SUIVI DES ELEVES

Les parents sont invités à suivre régulièrement le travail de leurs enfants. Pour cela, il est important que les cahiers, travaux, livrets de compétences, mots ou fiches d'information transmis par l'enseignant à la famille soient signés à chaque transmission.

Le premier interlocuteur reste le professeur de la classe de chaque enfant. Les parents peuvent solliciter un rendez-vous auprès de lui par un mot dans le cahier de liaison, l'agenda ou via Ecole Directe.

Une enseignante spécialisée (ASH) est présente dans l'école deux jours par semaine, en coanimation dans les classes à la demande des professeurs ou pour accompagner les enfants à besoins particuliers. En cas de suivi en groupe restreint par cette enseignante, un accord écrit des parents est nécessaire.

3. RESEAUX SOCIAUX, CONFIANCE ET RESPECT

Il est interdit de diffuser des images des élèves dans le cadre scolaire hors des outils de l'école particulièrement sur les réseaux sociaux. Seules les publications figurant sur les réseaux sociaux mis en place par l'établissement peuvent être opposées aux et par les membres de la communauté éducative de l'établissement.

Les contenus publiés sur les réseaux sociaux restent sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Tout contenu à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, etc., susceptible de porter atteinte au respect d'un membre de la communauté éducative ou de l'établissement lui-même, pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire à l'égard de l'élève responsable ou du non renouvellement de l'inscription, voire de la résiliation du contrat de scolarisation à l'égard du parent responsable ainsi que, le cas échéant, de l'ouverture d'une procédure pénale et/ou civile.

4. DROITS D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIS

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (ou des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves « APEL » de l'établissement, partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique, ainsi qu'à l'ASP, organisme de collecte de la taxe d'apprentissage habilité par l'Enseignement Catholique et la société de communication choisie par les Chefs d'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité est conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle n'est jamais communiquée à des tiers sans l'accord préalable des parents.

Sauf opposition du (des) parent(s), des photos sur lesquelles figurent l'élève peuvent être publiées dans la revue, site internet ou tout autre document du groupe scolaire.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Enfant(s) scolarisé(s) en 2024/2025		
NOM	PRENOM	CLASSE

A _____ le, ____ / ____ / 2024

Nom du 1^{er} représentant légal : _____

Nom du 2nd responsable légal : _____

Signature* :

Signature* :

*** Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »**



RÈGLEMENT FINANCIER

Ecole maternelle et élémentaire de Sainte Marie

Année scolaire 2024– 2025

1. TARIFS

Tarifs	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Contribution des familles ¹	1 265 €	522€	392€	391€
Cotisation APEL ²	26€	26€		
Contribution solidarité ²	20 € par famille	20€		
Projet pédagogique théâtre ³	40 €		40€	
Frais de réinscription ⁴	35€			35€

¹ Sont incluses les cotisations dues par l'établissement aux instances coordonnant l'Enseignement Catholique : Direction Diocésaine, AESP, UROGEC... - Une assurance scolaire **obligatoire et non déductible** est également souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances.

² Comprises dans les frais de scolarité. Les familles qui s'opposeraient à son versement sont priées de le notifier par écrit au chef d'établissement avant le **6 septembre 2024** inclus.

³ Chaque semaine, un comédien du Théâtre de la Clarté vient dans les classes pour développer la mise en place du langage dès la Petite Section ainsi que l'apprentissage de la langue française en lien avec les programmes officiels.

⁴ Frais de réinscription par élève.

2. FRAIS ANNEXES

Les frais de papeterie et de sorties pédagogiques sont partiellement inclus dans la contribution des familles. Les voyages scolaires sont exclusivement à la charge des familles.

Les fichiers ainsi que les manuels scolaires, les livrets relatifs à la pastorale sont commandés par l'établissement et facturés aux familles sur la facturation du 2nd trimestre.

L'accompagnement au bus par un surveillant du collège et la prise en charge des enfants déposés par les cars avant 8h10 sont facturés 20€ pour l'année.

3. RESTAURATION SCOLAIRE

La prestation de restauration est facultative : elle est choisie par le(s) parent(s).

Pour une inscription à l'année, la facturation des repas est trimestrielle pour l'école.

Il est possible de s'inscrire pour 1 à 4 jours fixes, déterminés à l'avance et pour l'année. (Aucun transfert n'est accepté sur un autre jour en cas d'absence).

L'inscription est modifiable par écrit au secrétariat 15 jours avant les dates de facturation des 2^{èmes} et 3^{èmes} trimestres notifiés au paragraphe 7.

Les journées pédagogiques sont déjà décomptées de la facturation annuelle.

Tarifs par élève	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 j/semaine	226.05 €	89.10€	67.65€	69.3€
2 j/semaine	452.10€	178.2€	135.30€	138.60€
3 j/semaine	678.15€	267.30€	202.95€	207.90€
4 j/semaine	904.20€	356.40€	270.60€	277.20€
Repas occasionnel			9€	

Repas apporté pour des problèmes médicaux (PAI) : Une somme trimestrielle de **50 €** couvre la surveillance et le temps de repas, l'entretien des locaux et du matériel. Un PAI doit obligatoirement être établi avec le chef d'établissement, après entretien avec la famille et les services médicaux.

4. ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

Un acompte d'inscription ou de réinscription est demandé lors du dépôt du dossier payable par chèque à l'ordre du Comité Familial Scolaire ou par CB. Il sera déduit du montant de la facture du 3^{ème} trimestre. Les chèques sont encaissés début juillet de l'année scolaire précédente pour l'année scolaire 2024-2025, au début du mois de juillet 2024.

5. ÉTUDE ET GARDERIE

Les prestations d'étude ou de garderie sont facultatives : elles sont choisies par le(s) parent(s).

L'inscription à la garderie ou à l'étude doit être communiquée obligatoirement par écrit, au service comptabilité exclusivement (et en aucun cas par le biais de l'agenda ou du carnet de correspondance) pour le 20 septembre 2024 au plus tard.

L'inscription est modifiable par écrit au secrétariat 15 jours avant les dates de facturation des 2^{èmes} et 3^{èmes} trimestres notifiés au paragraphe 7

Accueil du matin (MATERNELLE OU ELEMENTAIRE) (7h15 à 8h10)				
Tarifs par élève	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 j/semaine	172.50€	70€	50€	52.50€
2 j/semaine	345€	140€	100€	105€
3 j/semaine	517.5€	210€	150€	157.50€
4 j/semaine	690€	280€	200€	210€
Repas occasionnel	7€			

Garderie du soir (MATERNELLE) (16h45 à 18h)				
Tarifs par élève	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 j/semaine	85€	35€	25€	25€
2 j/semaine	172.5€	70€	50€	52.50€
3 j/semaine	260€	105€	75€	80€
4 j/semaine	345€	140€	100€	105€
Garderie occasionnelle	7€			

Etude dirigée (ELEMENTAIRE) (16h45 à 18h)				
Tarifs par élève	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 j/semaine	102€	42€	30€	30€
2 j/semaine	207€	84€	60€	63€
3 j/semaine	312€	126€	90€	96€
4 j/semaine	414€	168€	120€	126€
Etude occasionnelle	7€			

Garderie du soir (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) (18h à 18h45)				
Tarifs par élève	annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 j/semaine	85€	35€	25€	25€
2 j/semaine	172.50€	70€	50€	52.50€

3 j/semaine	260€	105€	75€	80€
4 j/semaine	345€	140€	100€	105€
Garderie occasionnelle	7€			

50% de réduction sur la prestation pour le deuxième enfant et les suivants s'appliquent sur la garderie du matin et du soir (18h à 18h45).

6. MODALITES DE RÈGLEMENT

Deux modes de règlement sont proposés (cocher le mode de règlement choisi) :

Versement trimestriel par CB directement sur ECOLE DIRECTE ou en espèces contre reçu à échéance du trimestre. Règlements à remettre par les parents directement au service comptable ou au secrétariat de l'école. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol si les règlements transitent par les agendas ou carnets de correspondance des enfants.

Prélèvement mensuel (le 10 de chaque mois d'octobre à juin). Dans ce cas, les familles devront compléter le mandat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

En signant ce formulaire, vous autorisez le Comité Familial Scolaire à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. La facture est disponible dans l'onglet « situation financière » sur ECOLE DIRECTE.

Le prélèvement automatique est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

7. FACTURATION ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Calendrier des trimestres de facturation

Trimestre 1	Du 03/09/2024 au 20/12/2024
Trimestre 2	Du 06/01/2025 au 11/04/2025
Trimestre 3	Du 28/04/2025 au 03/07/2025

- Restauration scolaire :
 - Seules les absences pour maladie (supérieures ou égales à 15 jours ouvrés consécutifs et sur présentation d'un justificatif médical) feront l'objet d'un remboursement sur la base de **3.50 €** par repas non pris.
- Désistement dans le cadre d'une inscription :
 - L'acompte fait l'objet d'un remboursement si la demande est formulée par écrit avant **le 15 avril 2025 pour l'année scolaire 2025-2026.**
 - Les frais de réinscription d'un montant de **35 €** et de **70 €** pour une inscription restent acquis à l'établissement et ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire :
 - **Tout trimestre commencé est un trimestre dû à l'établissement** au prorata temporis pour la période écoulée.
 - Le coût des livres éventuellement dégradés ou non rendus à l'établissement sera facturé.
- Les causes réelles et sérieuses de départ de l'enfant en cours d'année sont :
 - Déménagement,
 - Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
 - Décision du conseil de discipline,
 - Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

En cas de cessation d'activité ou de fermeture imposée de la classe, sans reclassement des élèves, l'établissement est redevable envers le(s) parent(s) d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

8. ENTRAIDE

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 25 % par enfant sur la contribution annuelle des familles à partir du 3^{ème} enfant. Cette réduction est accordée pour les enfants inscrits au trimestre entier.

Lorsqu'une famille se trouve en difficulté financière, elle peut solliciter le chef d'établissement afin de demander une aide qu'elle pourra éventuellement obtenir sur présentation de tous documents justifiant sa situation : avis d'imposition, RSA, CAF, Pôle Emploi, loyers... Cette aide sera déterminée au cas par cas et accordée temporairement.

9. IMPAYÉS

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, les frais bancaires et de recouvrement seront à la charge du payeur (20€ par prélèvements rejetés et 10€ par chèque impayé)

Il est vivement conseillé aux familles rencontrant des difficultés financières de prendre contact avec le Chef d'établissement ou le service comptable.

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et de ne fournir de certificat de radiation qu'une fois la situation financière de la famille régularisée.

En cas de retard de paiement important et sans manifestation de bonne volonté de la part de la famille, l'école se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant à la restauration scolaire, à la garderie et à l'étude.

Enfant(s) scolarisé(s) en 2024/2025		
NOM	PRENOM	CLASSE

A _____ le, ____ / ____ / 2024

Nom du 1^{er} représentant légal : _____

Nom du 2nd responsable légal : _____

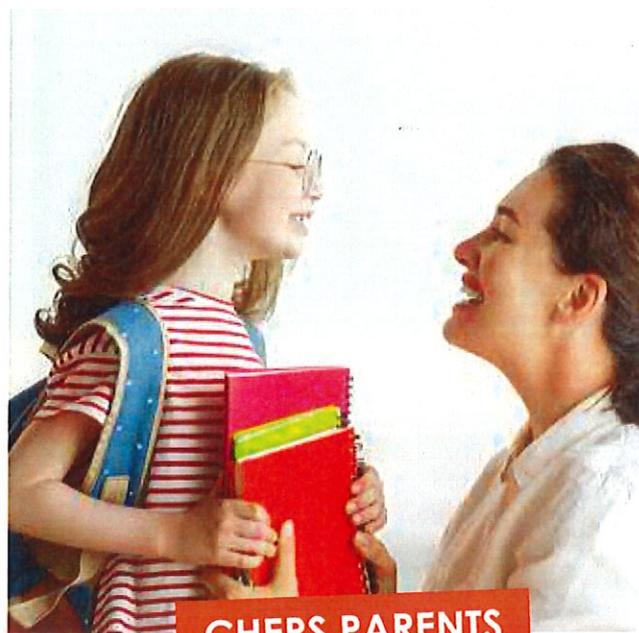
Signature* :

Signature* :

Nom du payeur si différent : _____

Signature* :

*** Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »**



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024-2025, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties	Prestations
Invalidité permanente : <ul style="list-style-type: none">• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 %• comprise entre 66 % et 85 %• supérieure ou égale à 86 %	Jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : <ul style="list-style-type: none">• appareil d'orthodontie• dentaires (par dent)• auditifs, orthopédiques• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

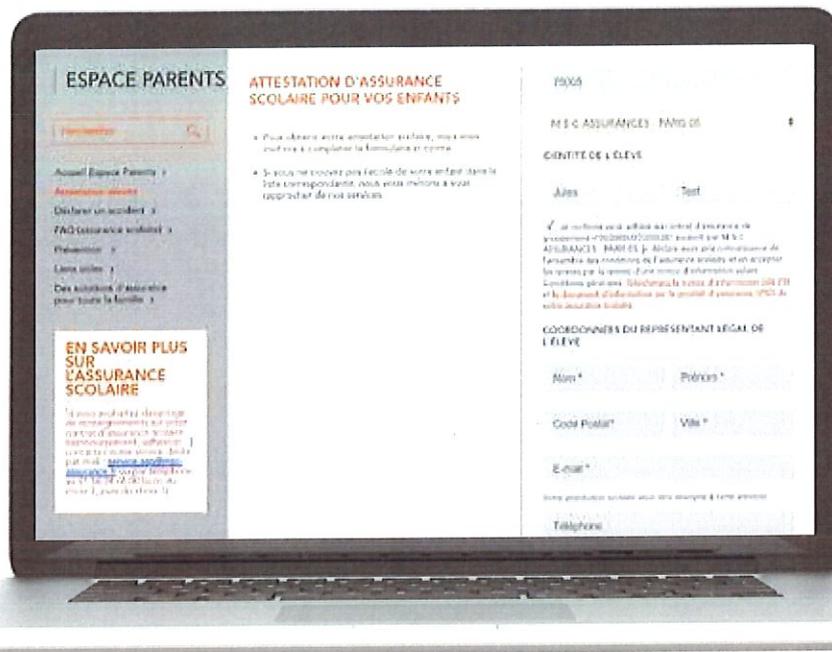
Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2024 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2024-2025>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2024 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).



Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Service de la Promotion de la Santé
En faveur des élèves
Tél : 01 69 47 91 05
Mél : ce.ia91.sante@eac-versailles.fr

Bd de France – Georges Pompidou
91000 EVRY-COURCOURONNES

Reconduction d'un projet d'accueil individualisé
DOCUMENT À RETOURNER À
L'ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Ecole / Établissement :

Classe :

Madame, Monsieur,

La santé de votre enfant a nécessité la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) au cours de l'année scolaire

Souhaitez-vous la reconduction du PAI en 2024-25 : Oui Non

Si vous avez répondu **oui** à la question précédente :

Y a-t-il une modification du traitement ? Oui Non

Y a-t-il une modification dans les doses du traitement ? Oui Non

Y a-t-il une modification du protocole d'urgence ? Oui Non

S'il y a une modification, une nouvelle fiche conduite à tenir doit être remplie et signée par le médecin traitant, fiche standard ou spécifique à la pathologie de votre enfant, à télécharger à partir du lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

S'il n'y a aucune modification, et sans demande particulière, le PAI sera reconduit automatiquement.

A la rentrée, il vous appartient de fournir les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours et une ordonnance datant de moins de 1 an

Si changement d'établissement scolaire, veuillez demander le PAI qu'avait votre enfant, pour le fournir au nouvel établissement, il devra être signé à nouveau.

En collège, pour toute **allergie alimentaire**, le conseil départemental 91 en responsabilité de la restauration collective demande un **panier-repas** fourni par la famille (Conseil Départemental 91)

Sans retour de ce formulaire dans l'établissement à la rentrée, le PAI sera considéré comme annulé et l'apparition de symptômes imposera l'appel au 15

Vos coordonnées :

Nom

Adresse :

CP et Ville :

Tél. :

Mail :

Vu et pris connaissance le :

Signature des parents

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



Élève	
Nom / Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté :	Nom et prénom :	Adresse :	e-mail :	Téléphone :	Signature :

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications de posologie éventuelles				
Date / Classe						
Posologie						

Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin						
Date						
Signature						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
<input checked="" type="radio"/> Chef d'établissement <input type="radio"/> Directeur d'école <input type="radio"/> Directeur d'établissement				
<input checked="" type="radio"/> Enseignant de la classe <input type="radio"/> Professeur principal <input type="radio"/> Encadrant de la structure				
<input checked="" type="radio"/> Médecin EN <input type="radio"/> Médecin de PMI <input type="radio"/> Médecin de collectivité				
<input checked="" type="radio"/> Infirmier EN <input type="radio"/> Infirmier de PMI <input type="radio"/> Infirmier de collectivité				

Partenaires :

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :

PARTIE 2 – AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS
PARTIE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement

- Temps partiel (temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés) *Joindre l'emploi du temps adapté*
- Temps de repos
- Inaptitude partielle ou totale d'activité ou aménagement de l'activité (EPS, activités manuelles ...) *Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS*

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte)

- Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire) :
- Place dans la classe :
- Mobilier et matériel spécifique
 - double jeu de livres livres numériques siège ergonomique casier robot informatique
- Toilettes et hygiène :
 - accès toilettes spécifiques aménagements matériels ou changes douche aide humaine
- Récréation et interours :
 - précautions vis-à-vis du froid soleil jeux, bousculades
- Accessibilité aux locaux :
- Environnement visuel, sonore, autre :

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement : le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs lors des

- Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) et stages
- Déplacements pour examens
- Sorties sans nuitée
- Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

Préciser si nécessité de fournir un traitement quotidien matin-soir et/ou mesures particulières et joindre une ordonnance

V. Restauration

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective <input type="checkbox"/> Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> par le service responsable de la restauration <input type="radio"/> par l'élève lui-même (affichage INCO) <input type="checkbox"/> Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution <input type="checkbox"/> Panier repas fourni par la famille (selon la réglementation en vigueur) <input type="checkbox"/> Goûter et/ou collations fournis par la famille : 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Boissons : <input type="checkbox"/> Suppléments alimentaires : <input type="checkbox"/> Priorité de passage ou horaire particulier : <input type="checkbox"/> Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement :
---	---

Nom de l'élève :

VI. Soins

- Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe)
- Traitement médicamenteux :
Nom (commercial/générique) :
Posologie :
Mode de prise :
Horaire de prise :
Surveillances particulières : Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données... :

- Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement, préciser :

Protocole joint

Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin

Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5)

Autres soins :

Existence d'une trousse d'urgence

- Contenu : PAI (obligatoire) Ordonnance Traitements Pli confidentiel à l'attention des secours
- Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser :
- Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » oui non
- Autre trousse d'urgence dans l'établissement oui non
- Précision si nécessaire :

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
<input type="checkbox"/> Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
<input type="checkbox"/> Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
<input type="checkbox"/> Proposition d'aménagements des épreuves, examens, à la demande des responsables légaux	
<input type="checkbox"/> Temps périscolaire (spécificités liées au type d'activités)	
<input type="checkbox"/> APADHE <input type="checkbox"/> CNED en scolarité partagée <input type="checkbox"/> Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire	

Nom de l'élève :

Académie :
Département :



ANNEXE CONFIDENTIELLE – Fiche de liaison allergie

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

*A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les
documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI*

L'ENFANT :	
Nom/Prénom de l'enfant :	Date de naissance :
Ecole ou établissement (Nom/Ville) :	
MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie :	
Nom / prénom :	Spécialité :
Lieu d'exercice du médecin :	
Téléphone :	Mail :
Date :	
Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche : Sélectionner un niveau scolaire	

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

ALLERGENE :

- Fait-il partie des 14 allergènes à déclaration obligatoire (cf. liste ci-dessous¹) ? oui non
- Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution telles que « peut contenir des traces de ... », « a été fabriqué dans un atelier pouvant... » ? oui non
- Autres particularités :

Aménagement de l'environnement :

- Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :
 - Fruits à coque
 - cacahuètes /arachides
 - Œuf
 - Pâte à sel
 - Ballon de baudruche ou gant en latex
 - Pâte à modeler
 - Autre :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

- Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les **sorties de classe** et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI.
- Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence : l'adrénaline auto-injectable doit être conservée à température ambiante < 25°C, à l'abri de la lumière. Lors des sorties scolaires en périodes chaudes, elle devra être mise dans un sac isotherme.
- Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.

Proposition de restauration par le médecin prescripteur du PAI :

- **Repas** (cocher toutes les cases possibles)
 - Restauration scolaire autorisée** sous couverture de la lecture des menus par l'élève / les parents
 - Régime spécifique garanti par le distributeur de restauration collective** si applicable
 - Panier repas** apporté sous la responsabilité de la famille

Nom / Prénom de l'enfant :



Académie :
Département :

→ **Goûters :**

- Goûter avec éviction du ou des allergènes par la collectivité
- Goûter autorisé pour les seuls aliments rapportés par la famille

→ **Autres mesures :**

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? oui non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, posologies, modalités d'administration, horaires de prises). Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

Si oui, le(s)quel(s) ?

A quelle heure ?

Qui les donne ? l'élève autre, préciser :

Existence d'une trousse d'urgence : oui non La trousse est fournie par les parents et doivent contenir *un double du PAI*

→ Si oui, nécessité pour l'enfant d'avoir sa **trousse d'urgence sur lui** : oui non

La trousse d'urgence contient :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 auto-injecteur d'adrénaline | <input type="checkbox"/> antihistaminique oral : |
| <input type="checkbox"/> 2 auto-injecteurs d'adrénaline | <input type="checkbox"/> 1 copie du PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence allergique |
| <input type="checkbox"/> bronchodilatateur inhalé | <input type="checkbox"/> autre, préciser : |
| <input type="checkbox"/> chambre d'inhalation | |

Evaluation de la gestion de l'allergie alimentaire par l'enfant et sa famille :

→ L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :

- OUI NON NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable de réaliser lui-même une éviction des aliments responsables d'allergie :

- OUI NON NE SE PRONONCE PAS

→ La famille de l'enfant est en mesure de repérer par la lecture des menus de restauration fournis les aliments responsables d'allergie (*sous réserve de l'application de la réglementation INCO*) :

- OUI NON NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :

- OUI NON NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème d'allergie :

- OUI NON NE SE PRONONCE PAS

Autres consignes ou précisions particulières :

¹ **Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire (2021) :**

1. Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales / 2. Crustacés et produits à base de crustacés / 3. Oeufs et produits à base d'œufs / 4. Poissons et produits à base de poissons / 5. Arachides et produits à base d'arachide / 6. Soja et produits à base de soja / 7. Lait et produits à base de lait (y compris de lactose) / 8. Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits / 9. Céleri et produits à base de céleri / 10. Moutarde et produits à base de moutarde / 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame / 12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/L (exprimés en SO₂) / 13. Lupin et produits à base de lupin / 14. Mollusques et produits à base de mollusques

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 01

Nom / Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	

- **Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.**
- **Rester avec l'élève**
- **Évaluer la situation et pratiquer :**

Signes d'appel possibles	Conduite à tenir	Traitement
<input type="checkbox"/> Toux sèche <input type="checkbox"/> Gêne respiratoire <input type="checkbox"/> Essoufflement <input type="checkbox"/> Respiration sifflante <input type="checkbox"/> Pâleur Autre :	⇒ Asseoir l'enfant au calme ⇒ Le/la rassurer ⇒ Noter l'heure de début des symptômes ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte	<input type="checkbox"/> Faire inhaler bouffées de <input type="checkbox"/> Utiliser la chambre d'inhalation La procédure est la suivante : (cf. QR code ci-contre) - Secouer le spray - Placer le spray dans la chambre - Placer le masque/embout buccal sur le visage - Appuyer UNE fois sur le spray et laisser respirer l'enfant calmement 5 fois - Recommencer autant de fois que noté <input type="checkbox"/> Autre :
Si dans les minutes suivantes il n'y a pas d'amélioration et en l'absence de signes de gravité		<input type="checkbox"/> Refaire inhaler bouffées de toutes les minutes pendant <input type="checkbox"/> Utiliser la la chambre d'inhalation <input type="checkbox"/> Autre :



Si les signes précédents persistent plus de minutes ou si présence de signes de gravité : appeler le 15 ou 112

Signes de gravité	Conduite à tenir	Traitement
Pas d'amélioration dans les minutes Présence de signes de gravité (d'emblée ou apparition) : <ul style="list-style-type: none"> • Assis et penché en avant • Difficultés à parler et tousser • Sueurs • Agitation • Trouble de la conscience • Pauses respiratoires 	⇒ APPELER le SAMU et suivre les consignes données ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte en position assise et au calme ⇒ Informer la famille ⇒ Rassembler les documents utiles pour les secouristes	<input type="checkbox"/> Continuer à faire inhaler bouffées de toutes les minutes jusqu'à l'arrivée des secours <input type="checkbox"/> Utiliser la chambre d'inhalation (chaque bouffée suivie de 5 respirations) <input type="checkbox"/> Traitement complémentaire par :

Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN
 Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

Signature du médecin :

Date :

3 – CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 02

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	
Enfant allergique à :	
Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution (« peut contenir des traces de ... », « a été fabriqué dans un atelier pouvant... ») ? <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non	

- Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.
- Rester avec l'élève
- Évaluer la situation (la réaction a eu lieu dans les minutes suivant l'exposition) et la gravité

La réaction est **GRAVE**

Si **1 seul** des signes parmi les suivants

- Il respire mal et sa voix change
- Il respire mal et il siffle ou il tousse
- Il a très mal au ventre, il vomit plusieurs fois
- Il devient rapidement rouge sur tout le corps et ses mains, ses pieds, son cuir chevelu le démangent
- Il se sent mal ou bizarre
- Il fait un malaise



1. Allonger l'enfant ou le laisser ½ assis en cas de gêne pour respirer
2. Injecter L'ADRENALINE dans la face externe de la cuisse
Spécialité :
3. Appeler le SAMU (15 ou 112)
4. Si gêne respiratoire : faire inhaler bouffées de avec la chambre d'inhalation (5 respirations après chaque bouffée à répéter si persistance de la gêne après 15 minutes).

En attendant les secours, une 2^{ème} injection d'adrénaline peut être faite si les symptômes persistent après 5 à 10 minutes

5. Informer la famille

La réaction est MODEREE

- Sa bouche pique, ses lèvres gonflent
- Ses yeux piquent, son nez coule
- Des plaques rouges démangent de façon localisée
- Il a un peu mal au ventre et/ou il a envie de vomir
- Autre :

Mais il parle bien et il respire bien



1. Traitement anti-histaminique par voie orale :
2. Surveiller l'enfant jusque disparition complète des symptômes
3. Prévenir les parents et leur conseiller de consulter un médecin
4. Autre :

EN L'ABSENCE D'AMELIORATION

ou si apparition d'un nouveau signe, évaluer de nouveau la gravité de la réaction **POUR NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE**

Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN

Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :

Annexe : Modalités de l'injection de l'adrénaline selon la présentation du produit



Enlever le capuchon noir protecteur de l'aiguille.



Retirer le bouchon protecteur.



Appuyer fermement le stylo sur la face extérieure de la cuisse.



Appuyer sur le bouton rouge et maintenir appuyé 10 sec. Puis masser la zone d'injection.



Enlever le bouchon blanc.



Placer le stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Appuyer fermement et maintenir appuyé pendant 5 secondes



Puis masser la zone d'injection



Enlever Le capuchon bleu



Placer l'extrémité orange du stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Enfoncer fermement la pointe orange dans la cuisse jusqu'à entendre un déclic et maintenir appuyé pendant 10 secondes



Puis masser la zone d'injection



Enlever le bouchon jaune.



Placer l'extrémité noire du stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Appuyer fermement sur la cuisse jusqu'à entendre un déclic et maintenir appuyé pendant 10 secondes.



Puis masser la zone d'injection.

Nom/ Prénom :



3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 03a

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.

Evaluer la situation (2 cas possibles : hypoglycémie et hyperglycémie) et pratiquer :

HYPOGLYCEMIE	
Hypoglycémie modérée	
Signes	Conduite à tenir
<p>L'hypoglycémie est une diminution du taux de sucre dans le sang. La glycémie est < 70 mg/dL avec ou sans signes.</p> <p>Les signes:</p> <p><input type="checkbox"/> Pâleur <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Tremblements</p> <p><input type="checkbox"/> Difficultés pour parler</p> <p><input type="checkbox"/> Agitation <input type="checkbox"/> Somnolence</p> <p><input type="checkbox"/> Agressivité inhabituelle</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	<p><i>Faire une hypoglycémie modérée n'est pas grave.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Faire asseoir l'enfant sur place, arrêter l'activité physique. Faire une glycémie au doigt si possible, ou mesure du glucose interstitiel avec le capteur : <ul style="list-style-type: none"> - Si < 70 mg/dL (ou « LO ») avec ou sans signes : donner sucre(s) - Si entre 70 et 80 mg/dL et ↓, avec ou sans signes : donner sucre(s) En l'absence de contrôle au doigt ou par capteur, donner d'emblée sucre(s) Faire patienter l'enfant assis, quelques minutes après la prise du sucre. Si les signes persistent après 10 min, redonner la même dose de sucre ; possibilité de refaire une glycémie au doigt, ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. Après le traitement de l'hypoglycémie, une fois les signes disparus et selon le moment : <ul style="list-style-type: none"> - Avant un repas : faire l'injection d'insuline habituelle à la dose prévue et prendre le repas - Avant une collation : donner la collation - Avant une activité physique : donner un biscuit - A distance d'un repas : <input type="checkbox"/> Ne rien donner <input type="checkbox"/> Donner Informers les parents en fin de journée (cahier de liaison).
Hypoglycémie sévère	
Signes	Conduite à tenir
<p><input type="checkbox"/> Perte de connaissance avec ou sans convulsions</p> <p><input type="checkbox"/> Somnolence extrême</p> <p><input type="checkbox"/> Hypoglycémie et impossibilité de prendre du sucre par la bouche</p>	<p><i>Il faut agir sans délai mais il n'y a pas de risque vital</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Ne rien donner par la bouche. Mettre l'enfant sur le côté en position latérale de sécurité (PLS). Appeler les secours (15 ou 112 ou 18) : Signaler que l'élève a un diabète et que du glucagon injectable ou en spray nasal a été fourni par les parents et se trouve à disposition dans l'établissement. Si demandé et conformément aux instructions du médecin du SAMU, aller récupérer : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le glucagon injectable (Glucagen®), injecté par un personnel habilité. Lieu de stockage : <input type="checkbox"/> Le glucagon par spray nasal (Baqsimi®), qui peut être administré dans le nez par toute personne présente à ses côtés. Lieu de stockage : Si possible, faire une glycémie avant le glucagon mais sans que cela ne retarde sa dispensation. En fonction de la présentation du glucagon : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Injecter le Glucagen® en sous-cutané ou intramusculaire : ampoule (1/2 ampoule : 0.5 mg si moins de 25kg, 1 ampoule : 1 mg si plus de 25 kg). <input type="checkbox"/> Administrer la dose de Baqsimi® dans le nez de l'élève Refaire une glycémie 10 min après l'injection pour voir si le taux remonte bien mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. Au réveil de l'enfant (entre 5 et 15 min après l'injection de glucagon), le resucrer avec du sucre, humidifié avec de l'eau froide, en petites quantités avec une cuillère à café (car vomissements possibles), à renouveler plusieurs fois puis donner (biscuits, pain...) Avertir les parents dès que possible.

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 03b

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.

Evaluer la situation (2 cas possibles : hypoglycémie et hyperglycémie) et pratiquer :

HYPOGLYCEMIE

Hypoglycémie modérée

Signes	Conduite à tenir
<p>L'hypoglycémie est une diminution du taux de sucre dans le sang. La glycémie est < 70 mg/dL avec ou sans signes.</p> <p>Les signes:</p> <p><input type="checkbox"/> Pâleur <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Tremblements</p> <p><input type="checkbox"/> Difficultés pour parler</p> <p><input type="checkbox"/> Agitation <input type="checkbox"/> Somnolence</p> <p><input type="checkbox"/> Agressivité inhabituelle</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	<p><i>Faire une hypoglycémie modérée n'est pas grave.</i></p> <p>Faire asseoir l'enfant sur place, s'il est petit, ou arrêter l'activité physique.</p> <p>Faire une glycémie au doigt si possible, ou mesure du glucose interstitiel avec le capteur :</p> <p>- Si < 70 mg/dL (ou « LO ») avec ou sans signes : donner sucre(s)</p> <p>- Si entre 70 et 80 mg/dL ou ↓ avec ou sans signes : donner sucre(s)</p> <p>En l'absence de contrôle au doigt ou par capteur, donner d'emblée sucre(s)</p> <p>Faire patienter l'enfant assis, quelques minutes après la prise du sucre.</p> <p>Si les signes persistent après 10 min, redonner la même dose de sucre ; possibilité de refaire une glycémie au doigt mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min.</p> <p>Après le traitement de l'hypoglycémie, une fois les signes disparus et selon le moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant un repas : faire l'injection d'insuline habituelle à la dose prévue et passer à table - Avant une collation : donner la collation - Avant une activité physique : donner un biscuit. - A distance d'un repas : <input type="checkbox"/> Ne rien donner <input type="checkbox"/> Donner <p>Informers les parents en fin de journée (cahier de liaison).</p>

Hypoglycémie sévère

Signes	Conduite à tenir
<p><input type="checkbox"/> Perte de connaissance avec ou sans convulsions</p> <p><input type="checkbox"/> Somnolence extrême</p> <p><input type="checkbox"/> Hypoglycémie et impossibilité de prendre du sucre par la bouche</p>	<p><i>Il faut agir sans délai mais il n'y a pas de risque vital</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne rien donner par la bouche. 2. Mettre l'enfant sur le côté en position latérale de sécurité (PLS). 3. Appeler les secours (15 ou 112 ou 18) : Signaler que l'élève a un diabète et que du glucagon injectable ou en spray nasal a été fourni par les parents et se trouve à disposition dans l'établissement. Si demandé et conformément aux instructions du médecin du SAMU, aller récupérer : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le glucagon injectable (Glucagen®), injecté par un personnel habilité. <p>Lieu de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le glucagon par spray nasal (Baqsimi®), qui peut être administré dans le nez par toute personne présente à ses côtés. Lieu de stockage : 4. Si possible, faire une glycémie avant le glucagon mais sans que cela ne retarde sa dispensation 5. En fonction de la présentation du glucagon : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Injecter le Glucagen® en sous-cutané ou intramusculaire : ampoule <small>(1/2 ampoule : 0.5 mg si moins de 25kg, 1 ampoule : 1 mg si plus de 25 kg).</small> <input type="checkbox"/> Administrer la dose de Baqsimi® dans le nez de l'élève 6. Refaire une glycémie 10 min après l'injection pour voir si le taux remonte bien mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. 7. Au réveil de l'enfant (entre 5 et 15 min après l'injection de glucagon), le resucrer avec du sucre, humidifié avec de l'eau froide, en petites quantités avec une cuillère à café (car vomissements possibles), à renouveler plusieurs fois puis donner : (biscuits, pain). 8. Avertir les parents dès que possible

HYPERGLYCEMIE

Hyperglycémie modérée (entre 180 et 250 mg/dL)

Signes	Conduite à tenir
Pas de signes Ou : <input type="checkbox"/> Besoin d'uriner, soif <input type="checkbox"/> Parfois : maux de tête, fatigue, agitation	Il n'y a pas d'urgence, il n'y a pas de critère de gravité. 1. Laisser boire l'enfant sur place 2. Lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement 3. Informer les parents en fin de journée (cahier de liaison pour les plus jeunes).

Hyperglycémie \geq 250 mg/dL

Signes	Conduite à tenir
<input type="checkbox"/> Besoin d'uriner, soif <input type="checkbox"/> Parfois : maux de tête, fatigue, agitation Signes de gravité : Signes précédents et <input type="checkbox"/> Nausées <input type="checkbox"/> Douleurs abdominales <input type="checkbox"/> Vomissements	1. Laisser boire l'enfant, sur place, et lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement. 2. Vérifier que le cathéter ou la tubulure ou la pompe patch (pod) ne sont pas arrachés. Si problème de cathéter/pod : contacter la famille ou l'infirmière libérale pour le changer. 3. Rechercher la présence de corps cétoniques (cétonémie avec lecteur et bandelettes spécifiques) : → En l'absence de corps cétoniques (≤ 0.5 mmol/l), il n'y a pas d'urgence : Possibilité de faire un bolus d'insuline rapide: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Administration du bolus par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de le faire et en présence d'un adulte. Dose : UI insuline pour diminuer la glycémie de 50 mg/dl. Informer les parents en fin de journée (carnet de liaison si enfant jeune) → Si la cétonémie est > 0.5 mmol/l: - Prévenir les parents (à défaut, l'équipe soignante de l'hôpital ou l'infirmier(e) libéral(e) si mentionnés dans le PAI) ou le 15 ou le 112 - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé : Si l'enfant n'est pas autonome, voir avec les parents ou l'infirmier(e) libérale, l'organisation pour changer le cathéter ou la pompe patch (pod). → Attention, si cétonémie ≥ 3 mmol/l : c'est une urgence Si parents ou équipe soignante non joignables immédiatement , téléphoner au 15 ou 112 pour transférer l'enfant à l'hôpital. - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé :

Les éléments médicaux complémentaires utiles sont transmis au médecin de l'EN par la fiche de liaison disponible en ligne. Un courrier médical à l'attention des services de secours peut également être joint sous pli cacheté. Courrier et/ou fiche de liaison joints : **OUI** **NON**

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 04

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	

- **Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.**
- **Rester avec l'élève**
- **Évaluer la situation et pratiquer :**

Signes

Perte de connaissance

Secousses musculaires involontaires

Raideur généralisée du corps

Contraction de la mâchoire

Autre :

Signes de gravité

- **Durée de perte de connaissance > 5 minutes**
- **Répétition des crises**
- **Arrêt de la respiration**

Conduite à tenir

1. Rester calme et faire évacuer les autres élèves dans le calme en les rassurant
2. **Noter l'heure de début de la crise**
3. Laisser l'élève allongé par terre et éloigner tout objet qui risque de le blesser.
4. **Alerter ou faire alerter le SAMU 15 et suivre les consignes du médecin**
5. Rester avec l'élève jusqu'à la fin de la crise
6. Informer la famille

*Il est inutile (voire dangereux)
→ de chercher à maîtriser l'enfant
→ de placer un objet entre ses dents*

Conduite à tenir

**Contacter le SAMU 15
et suivre les consignes du médecin**

Si l'enfant ne respire pas,
pratiquer un massage cardiaque

Traitement éventuel

Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN

Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :



3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard – des fiches élaborées avec les sociétés savantes sont disponibles sur Eduscol pour les pathologies les plus fréquentes

Fiche Standard

Nom/ Prénom : .	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	

- Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.
- Rester avec l'élève
- Évaluer la situation et pratiquer :

Signes	Conduite à tenir	Traitement

- Dès les premiers signes de gravité ou si les signes précédents persistent : appeler le 15 ou 112

Signes de gravité	Conduite à tenir	Traitement

- Dans tous les cas, tenir la famille informée

Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN

Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :



Fiche de liaison confidentielle - Asthme

Entre le médecin traitant ou de réseau et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de ses difficultés et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'Éducation nationale.
Les renseignements fournis et les documents associés sont très importants pour l'élaboration du PAI.

ENFANT :	
Etablissement :	Date de naissance :
MEDECIN :	
Lieu d'exercice	Spécialité :
Téléphone :	Mail :
Date de la réalisation de la fiche :	
Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :	
Allergènes ou facteur(s) spécifique(s) déclenchant la crise :	
Autres antécédents :	

Troubles ou difficultés présentés par l'enfant/l'adolescent :

→ Nature des troubles ou difficultés

→ Manifestations aiguës du trouble

- Adaptation des temps de présence dans l'établissement pouvant être souhaitable
 Prévenir les parents en cas d'activité physique d'intensité inhabituelle

- Aménagement de l'environnement pouvant être souhaitable
 Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :

- Aménagements à l'extérieur de l'établissement pouvant être souhaitable
 Prévenir la famille à l'avance pour décrire les sorties de classe et s'assurer que les conditions permettront d'appliquer le PAI
 Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI comportant la fiche de conduite à tenir en cas d'urgence
 Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau
 Lors des sorties scolaires, éviter l'exposition et le contact direct avec les animaux à poils (chat, chien, cheval...)

- Soins ou traitement à prévoir sur le temps scolaire / dans l'établissement

Joindre une ordonnance à part

Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation

→ Nom du médicament, horaire et modalité de prise :

Existence d'une trousse d'urgence : oui non
 Nécessité pour l'enfant/l'adolescent d'avoir sa trousse d'urgence sur lui : oui non
 La trousse d'urgence contient :

- un bronchodilatateur inhalé une chambre d'inhalation autre

Evaluation de la gestion de l'urgence ou manifestation aiguë par l'enfant/ l'adolescent :

- L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :
 OUI NON NE SE PRONONCE PAS
 ➤ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :
 OUI NON NE SE PRONONCE PAS
 ➤ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème :
 OUI NON NE SE PRONONCE PAS

Les trousses sont fournies par les parents et doivent contenir un double du PAI dont la fiche conduite à tenir en cas d'urgence



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie :

Département :

Autres remarques, consignes, orientations, informations utiles... :

Cachet du médecin :

Signature :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Personne Mineure

Année scolaire 2024 - 2025



Je soussigné(e),

Madame, Monsieur

Domicilié(e) à

Téléphone portable 1 : Téléphone portable 2 :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom : Classe :

J'autorise que mon enfant soit photographié(e) et / ou filmé(e).

Je permets :

- L'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications (site internet de l'école, plaquettes d'information) de l'Institution Saint Spire.
- La diffusion publique pour les vidéos (par exemple, film après les classes transplantées).
- La diffusion sur support amovible pour les participants à un séjour ou à une journée spécifique.

Fait à, le/...../2024

Signatures des responsables légaux :

Article 9 du code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée ». Ce droit permet à toute personne de s'opposer à la diffusion de son image sans son autorisation expresse (ou, pour les mineurs, celle de celui détenant l'autorité parentale).

PERSONNES AUTORISEES

A VENIR CHERCHER UN ENFANT

Année scolaire 2024 - 2025



Les élèves ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou des responsables légaux. Merci de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous en indiquant le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la sortie de l'école, de l'étude ou de la garderie.

ATTENTION : En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part dans le cahier de liaison, l'agenda ou via Ecole Directe au secrétariat permettra à une autre personne de prendre en charge votre enfant.

Nous, soussignés :

Nom du responsable légal 1

.....

Nom du responsable légal 2

.....

Nom, prénom et classe de l'enfant

.....

autorisons les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

NOM	PRENOM	QUALITE	TELEPHONE PORTABLE

A, le/...../2024

Signatures des responsables légaux :

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Île-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2024)	SI ELIGIBLE	24,40 €	0,00 €	24,40 €	965,89 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	965,89 €	0,00 €	965,89 €	965,89 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	105,00 €	232,73 €	337,73 €	965,89 €
	NON ELIGIBLE		860,89 €	965,89 €	965,89 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	337,73 €	0,00 €	337,73 €	965,89 €
	NON ELIGIBLE	965,89 €	0,00 €	965,89 €	965,89 €
Personnel ¹ enseignant et administratif des établissements desservis		965,89 €	0,00 €	965,89 €	965,89 €

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 26 €

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2025

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile-de-France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire (paiement ne pouvant pas excéder 300,00 €), merci de bien vouloir faire l'appoint

TARIF DUPLICATA : 20 €



¹ Hors accompagnateur déclaré

OBJECTIF :

DES FONDS POUR LES SORTIES SCOLAIRES DE VOS ENFANTS !



Chers parents d'élèves,

Afin de vous simplifier la rentrée de Septembre pour les achats de fournitures scolaires, nous avons conclu un partenariat « Bourse aux fournitures en ligne » avec le site **Rentreediscount.com**

Grâce à ce partenariat, **une partie du montant de votre commande nous est reversée** et permet de financer des activités pédagogiques et sorties scolaires pour la prochaine rentrée.

VOS AVANTAGES DE PARENTS



Commande en 1 Clic pour gagner du temps



Livraison gratuite *



Paiement en 3X Sans Frais



Des prix discount pour faire des économies



Comment commander la liste scolaire de mon enfant sur www.rentreediscount.com ?



1. Rendez-vous sur la page LISTES SCOLAIRES



2. Recherchez votre ETABLISSEMENT SCOLAIRE



3. Ajouter la liste scolaire au PANIER en 1 clic (le panier reste modifiable)



Pour passer commande, et bénéficier des avantages spéciaux de ce partenariat, vous devrez **impérativement saisir le code établissement** dans l'encart Coupon de réduction lors de la **validation de votre panier**.

* Votre avantage sera visible après le choix de livraison : En relais Pick-up / A domicile / Au bureau

47110	24NH1F7	3,19 €	x	2	6,38 €
12177	24NH1F7	3,37 €	x	2	6,74 €
12183	24NH1F7	4,51 €	x	2	9,02 €
47114	24NH1F7	0,00 €	x	2	0,00 €
37105	24NH1F7	2,00 €	x	2	4,00 €

CODE ETABLISSEMENT OU CODE COUPON: 24NH1F7 Total TTC: 36,67

RECAPITULATIF: Pour que le coupon soit visible, il faut saisir le code établissement dans l'encart coupon de réduction lors de la validation de votre panier.

Pour passer votre commande, cliquez sur le bouton 'ACHETER'.

Code établissement

24NH1F7





ECOLE SAINTE MARIE – RENTREE 2024 - 2025

Fournitures de Petite Section

La rentrée de votre enfant aura lieu le LUNDI 2 septembre 2024. Merci de vous référer au tableau ci-après pour connaître l'horaire d'accueil de votre enfant. Vous pourrez accompagner votre enfant jusqu'à sa classe ce jour-là.

Attention : Tous les élèves de Petite Section seront exceptionnellement récupérés à 11h30. Ils n'auront pas classe l'après-midi.

Les élèves qui rentrent en petite section doivent être propres la journée et pendant la sieste. Nous n'acceptons ni les couches, ni les culottes jetables.

- ✚ Un paquet de lingettes bébé
- ✚ Un rouleau d'essuie tout
- ✚ Deux boîtes de mouchoirs en papier
- ✚ Un petit album photo pas trop épais (12x15) contenant quelques photos de votre enfant et de sa famille
- ✚ Une gourde (marquée au prénom de l'enfant en capitales)
- ✚ Une paire de chaussons fermés qui tiennent bien aux pieds (ne pas oublier de marquer le prénom de votre enfant à l'aide d'un marqueur ou d'étiquettes)
- ✚ Un sac à dos de taille suffisante pour contenir un cahier grand format (24X32cm) ainsi que les éventuels doudous et tétines (marqués au prénom de votre enfant) pour la sieste
- ✚ Un grand sac de courses marqué au nom de votre enfant
- ✚ Un change complet (haut, bas, slip et chaussettes) que vous pourrez modifier en fonction de la saison (avec le prénom de l'enfant)
- ✚ Une pochette de gros feutres (pointe XL) type *Dessinalo*
- ✚ Une pochette de crayons de couleur base triangulaire (type « *stabilo trio thick* »)

Pour la sieste :

La taille du lit est 130 x 55, merci de noter le prénom de votre enfant sur TOUT le linge de lit.

- ✚ Une alaise imperméable (fixation aux 4 coins par élastiques et non en forme de drap housse)
- ✚ Un petit oreiller et une taie
- ✚ Une petite couverture
- ✚ Un drap plat



Marquez le prénom de votre enfant sur chaque objet à l'aide d'une étiquette ou d'un marqueur indélébile.

Petit conseil : Si vous avez l'intention d'acheter des chaussures à votre enfant, choisissez de préférence celles qui ferment à l'aide de velcro ou d'une fermeture éclair, il sera ainsi plus autonome.

NOM, PRENOM	CLASSE / ENSEIGNANTE	HORAIRE D'ACCUEIL
ABINAN KERYANN	PSA / Patricia Bussière	9H15
AIT EL MADANI AARON	PSB / Catherine Gauthier	10H
BALTIMORE ALICE	PSB / Catherine Gauthier	9H15
BANTWELL ELIA	PSA / Patricia Bussière	9H15
BARBET DIANE	PSA / Patricia Bussière	9H15
BEUCUWE JULES	PSA / Patricia Bussière	9H15
BRETEAU TOM	PSA / Patricia Bussière	9H15
CAILLARD VALENTIN	PSB / Catherine Gauthier	10H
HELLEL IMRAAN	PSA / Patricia Bussière	9H40
CAUX IRIS	PSB / Catherine Gauthier	10H
CERIANI TYLIO	PSA / Patricia Bussière	9H40
CHAGNAS ASSUNCAO LIA	PSA / Patricia Bussière	9H40
DEMOOR ADEN	PSB / Catherine Gauthier	9H15
GILLON TOM	PSB / Catherine Gauthier	9H15
JOSEPH JOYCE MYLA	PSA / Patricia Bussière	9H40
LECANTE EMMA	PSB / Catherine Gauthier	9H40
LEROY HAY LIN	PSB / Catherine Gauthier	9H40
LOBATO MATTEO	PSA / Patricia Bussière	10H
LORBER DOCHE LOUKA	PSA / Patricia Bussière	10H
MAAROUFI AMEL	PSB / Catherine Gauthier	9H40
MALIEN MAEL	PSA / Patricia Bussière	10H
MBADINGA HANAË	PSB / Catherine Gauthier	9H40
NETRY HUGO	PSB / Catherine Gauthier	9H40
NGUYEN CONG TOAI CLEMENT	PSB / Catherine Gauthier	9H15
PEUCHOT LOU	PSB / Catherine Gauthier	10H
PIAT AMBRE	PSA / Patricia Bussière	9H40
RODOLAUSSE LOELIA	PSB / Catherine Gauthier	9H15
TROUVE SAMUEL	PSA / Patricia Bussière	10H
VEIGA ROMY	PSB / Catherine Gauthier	10H
VIRLOUVET JULIA	PSA / Patricia Bussière	10H

A partir du mardi 3 septembre, votre enfant rentrera seul dans l'école.

Si votre enfant déjeune à la cantine, pensez à lui apprendre à déjeuner seul.

ECOLE SAINTE MARIE

Fournitures de Moyenne Section

2024 - 2025



Le jour de rentrée pour tous les élèves de Moyenne section est le LUNDI 2 septembre 2024 à 8h30. Ouverture des portes de l'école à 8h10.



Marquez le prénom de votre enfant sur chaque objet à l'aide d'une étiquette ou d'un marqueur indélébile :

- ✚ Un sac à dos de taille suffisante pour contenir un cahier grand format 24X32cm ainsi que les éventuels doudous, tétines pour la sieste et le goûter du soir.
- ✚ Une tenue de rechange dans un sac style « tote bag »
- ✚ Une gourde
- ✚ Une paire de chaussons fermés qui tiennent bien aux pieds
- ✚ Un sac cabas de courses
- ✚ Deux boîtes de mouchoirs
- ✚ Un rouleau d'essuie-tout
- ✚ Une pochette de 12 crayons de couleur base triangulaire (type *Stabilo Trio Thick*)
- ✚ Un crayon de papier

Pour le temps calme

- ✚ Un petit coussin marqué au nom de l'enfant.
- ✚ Une petite couverture (taille du lit : 130 x 55cm)

Petit conseil : Si vous avez l'intention d'acheter des chaussures à votre enfant, choisissez de préférence celles qui ferment à l'aide de velcro ou d'une fermeture éclair. Il sera ainsi plus autonome.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, pensez à lui apprendre à se servir d'un couteau à bout rond pour couper les aliments mous et pousser la nourriture sur sa fourchette.

ECOLE SAINTE MARIE

Fournitures de Grande Section – Classe de Madame Lighezzolo Sophie

2024 - 2025



La rentrée des élèves de Grande Section est le LUNDI 2 septembre 2024 entre 8h30 et 9h30. Merci de vous référer au tableau ci-joint pour connaître l'heure à laquelle vous êtes invités à faire la rentrée de votre enfant.

- ✚ 2 pots à crayons CYLINDRIQUES - **marquer le prénom de votre enfant (étiquette ou marqueur)**
 - ✚ 3 crayons à papier HB (sans gomme)
 - ✚ 2 pochettes de 18 feutres (pointe moyenne)
 - ✚ 2 pochettes de 18 crayons de couleur. **NE PAS PRENDRE LA MARQUE « BIC »**
 - ✚ 1 ardoise type « Velleda » (17X32cm)
 - ✚ 10 feutres pour ardoise effaçable type « Velleda », pointe fine et encre bleue
 - ✚ 5 bâtons de colle de 8 grammes (petit modèle)
-
- ✚ Un rouleau d'essuie-tout
 - ✚ 1 boîte de mouchoirs
-
- ✚ 1 petit sac cabas (marqué au nom de l'enfant)

Pour la gymnastique : une paire de chaussons de gymnastique à élastique (rythmiques) marqués au nom de l'enfant.

**TOUT LE MATERIEL DOIT ETRE APORTE LE JOUR DE LA RENTREE ET
MARQUE AU PRENOM DE VOTRE ENFANT.**

HORAIRES DE RENTREE – Elèves de Grande Section

Afin de favoriser l'accueil de chaque enfant et permettre à chacun de découvrir sa nouvelle classe, merci de respecter ces horaires.

8h30	9h00	9h30
Carien Myah	Benguesmia Chadly Amir	Avon Dougik Julia
Agot Mezen Téomé-Kaï	Abdellaoui Adam	Desprès Paul-Emile
Alfonsi Orso	Canella Marius	Herblot Abigaëlle
Amrouche Naël	Coulon-Jaehrling Gabriel	Judith Kyara
Garelha Milic Louise	Gonthier Lina	Lahriche Jodya
Joseph Jasmine	Guinet Isée	Laranjeira Rafaël
Leroy Alec	Liptay Anastasia	Nicolas Clara
Diallo Jasmine	Ly Clément	Marsaud Gaïa
Veillon Yoann	Madede Nolan	Woerther Maïwenn
Mahele Ilombi Heri Elisabeth	Ronchin Sacha	Stefanowicz Agathe

Si votre enfant est demi-pensionnaire, pensez à lui apprendre à se servir d'un couteau à bout rond pour couper les aliments mous et à remplir son verre d'eau à l'aide d'un pichet.

ECOLE SAINTE MARIE – 2024-2025

Liste des fournitures pour les classes de CP



Ecrire le prénom de l'enfant sur tous les crayons et le matériel.

1 trousse :

- 1 double décimètre **rigide** (20 cm) – en plastique non flexible
- 2 gommes blanches
- 1 taille crayon (avec réservoir)
- 1 paire de ciseaux, attention il existe des ciseaux pour gaucher **ou** droitier.
- 4 tubes de colle en stick (pas de colle colorée) , 1 dans la trousse et 3 autres en réserve dans le cartable. (à renouveler tout au long de l'année)
- Un stylo à bille vert (Le stylo bleu et le crayon à papier sont fournis par l'école)
- 1 surligneur jaune et un surligneur vert

1 trousse avec deux compartiments (un côté pour 12 crayons de couleurs et l'autre côté pour 12 feutres)

A renouveler quand ils sont usés.

Autres fournitures :

- Une ardoise blanche de type « Velléda » avec 4 feutres à renouveler et 1 chiffon.
- 1 boîte de 100 mouchoirs
- Une petite gourde ou une petite bouteille d'eau marquée au nom de votre enfant.
- Un tablier ou un vieux tee-shirt d'adulte pour la peinture

Choisir un cartable pouvant contenir un grand cahier (24X32cm). **Eviter le cartable à roulettes lourd et peu pratique dans les escaliers.**

Pour le sport :

- Un survêtement
- Une paire de tennis
- Un tee-shirt
- Un short

ECOLE SAINTE MARIE – Rentrée 2024-2025
Liste des fournitures pour les CE1

1 trousse comportant :

- 1 paire de ciseaux adaptée à la classe de CE1. Attention, pour les gauchers, prendre des ciseaux adaptés aux gauchers.
- 1 bâton de colle (à renouveler régulièrement).
- 1 crayon de papier HB.
- 1 gomme.
- 1 taille-crayon de qualité.
- 1 double-décimètre en plastique de 20cm rigide.
- 1 stylo bille bleu, un vert et 1 rouge (pas de stylo 4 couleurs)
- 2 surligneurs (jaune, vert).
- 1 feutre ardoise type « Velleda ».



1 autre trousse avec :

- Des crayons de couleurs de bonne qualité.
- Des feutres à pointe moyenne.

- 1 petit chiffon pour effacer une ardoise (l'ardoise et les craies seront fournies par l'école).
- 1 vieille chemise ou un vieux tee-shirt d'adulte (pour la peinture)
- 1 boîte de mouchoirs en papier.
- 1 dictionnaire Larousse Junior (avec le nom écrit en gros sur la tranche).

Prévoir dans un petit sachet au nom de l'enfant en matériel de réserve :

- 4 Colles
- 2 Crayons à papier
- 1 gomme
- 1 stylo bille bleu, un vert et un rouge
- 1 feutre ardoise.

Pour le sport :

- Survêtement
- Une paire de tennis
- Un tee-shirt
- Un short

RAPPEL : PAS DE CARTABLE A ROULETTES !

ECOLE SAINTE-MARIE - Rentrée 2024-2025

Liste de fournitures pour les CE2

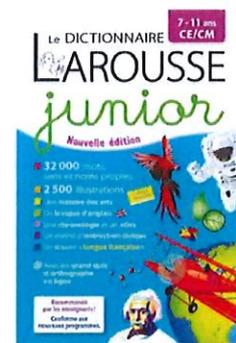
Tout le matériel doit être étiqueté ou marqué lisiblement au nom de votre enfant

Une petite réserve de fournitures sera gardée en classe

- 1 dictionnaire Larousse Junior 7/11 ans (**pas de format « poche »**)
- 1 ardoise blanche type « Velleda » + 1 effaceur + 1 chiffon
- 4 feutres d'ardoise ou 1 Woody bleu (voir photo)
- 1 calculatrice simple (en CM1, il vous sera demandé la FX Junior Casio)
- **1 trousse** contenant 12 crayons de couleur de bonne qualité et 12 feutres à pointe moyenne

- **1 trousse complète** : A vérifier à chaque période de vacances
- 1 stylo à encre effaçable + des cartouches de couleur bleue à encre effaçable
- 1 règle plate de 20 cm
- 4 stylos à bille bleus (à encre effaçable), 2 stylos rouges et 2 stylos verts
- 2 crayons à papier

- 2 gommes
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 4 surligneurs
- **8** tubes de colle en stick marqués
- 1 paire de ciseaux
- 1 pochette Canson couleur 24x32
- 1 pochette Canson blanc 24x32
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 tablier (ou vieille chemise) pour la peinture
- 1 paire de chaussons type rythmique dans un sac en tissu



PAS DE CARTABLE A ROULETTES !

ECOLE SAINTE MARIE - Rentrée 2024-2025

Liste des fournitures pour les classes de CM1

Liste de matériel à apporter le jour de la rentrée :

1 Trousse complète * (A vérifier à chaque période de vacances.)

- 2 stylos plume (encre bleue effaçable uniquement) + des cartouches
Nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant se familiarise avec cet outil avant la rentrée (un peu d'écriture tous les jours pendant les vacances) !
- 8 stylos à bille (bleu×2, rouge×2, noir×2 et vert×2) **Pas de stylo effaçable**
- 2 crayons à papier H.B.
- 2 gommes
- 1 compas en métal (voir photo)
- 2 surligneurs (couleur différente)
- 3 grands tubes de colle
- 1 paire de ciseaux
- 1 règle de 20cm en plastique rigide
- 1 taille crayons avec réservoir
- 3 effaceurs (**Pas de Blanco**)
- 1 ardoise type « Velleda » * + 1 pochette de 4 feutres assortis + 2 chiffons tissu.



Dans une trousse à part (A vérifier à chaque période de vacances.)

- 1 boîte de crayons de couleur
- 1 boîte de 24 feutres de bonne qualité (Arts visuels)
- 2 feutres fins noirs de bonne qualité (Arts visuels)
- 1 dictionnaire poche Larousse 2025 (*parution en juin 2024*) *
Format poche uniquement (Pas de Larousse Mini)
Les dictionnaires autres seront refusés.

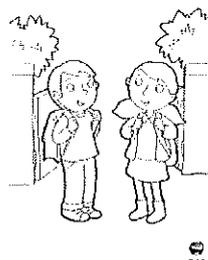
- 1 tenue de sport : 1 jogging, 1 tee-shirt et des baskets.
- Une fois par semaine, les élèves viennent en tenue de sport dès le matin.
- 2 Boîtes de mouchoirs en papier



A garder à la maison : 1 pochette d'œilletons (pour consolider les feuilles de classeur à chaque période de vacances).

* *Ecrire impérativement le nom de l'enfant.*

ECOLE SAINTE MARIE - Rentrée 2024/2025
Liste des fournitures pour les classes de CM2



- **1 calculatrice Casio FX junior**
- 2 ardoises blanches avec un feutre type « Velléda » (une pour l'école et une autre pour la maison) et un chiffon

Une trousse complète :

- 4 stylos à bille (1 bleu, 1 rouge, 1 noir et 1 vert)
- 2 crayons à papier H.B et une gomme
- 4 surligneurs (couleurs différentes)
- 2 tubes de colle (+ réserve à la maison)
- Des ciseaux à bouts ronds.
- 1 stylo plume et 1 effaceur
- 1 feutre à ardoise (+ réserve à la maison)

Une trousse avec :

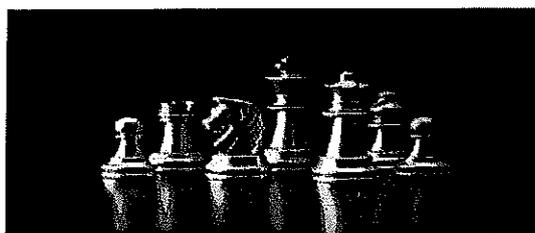
- 12 crayons de couleur de bonne qualité
- 12 feutres pointe moyenne de bonne qualité

▶ **1 Petit Larousse de poche illustré** (garder celui de l'an passé pour les élèves venant de Sainte Marie) À couvrir pour le garder en bon état.

▶ **Le Bescherelle de conjugaison**

▶ Dans le cartable, des sachets individuels de mouchoirs en papier.

Tout le matériel doit être marqué au nom de l'enfant et apporté le jour de la rentrée.



ATELIERS ECHECS

Organisé par La Dame de l'Essonne

Pour tous niveaux

Tel : 07-81-19-71-80 / 07.81.06.91.06

<https://www.ladamedelessonne.fr/>

Présentation de l'activité : La pratique du jeu d'échecs est un excellent stimulant intellectuel pour les enfants et possède de nombreuses vertus éducatives. Elle développe en particulier le raisonnement, la créativité, la concentration. Le jeu d'échecs, ludique et valorisant, se partage dans le monde entier.

Au programme des ateliers échecs :

Initiation aux règles du jeu d'échecs

Progression : découverte des principes tactiques

Perfectionnement : découverte des principes stratégiques

Pratique avancée : Blitz / Parties avec pendules

Echecs ludiques et jeux dérivés

Tournoi de fin d'année : Coupes & médailles pour tous

Début et lieu des activités : Lundi 30 septembre 2024 école Sainte Marie Corbeil

Lundi midi CP-CE2

Vendredi CM1-CM2

ATELIERS ECHECS INSCRIPTION 2024/2025 BORDEREAU D'INSCRIPTION

Règlement de la cotisation année scolaire 2023-2024 par chèque à l'ordre de La Dame de l'Essonne

l'élève..... Classe

(Tel Email@.....)

180€ encaissés en septembre 2023 () Ou 2 x 90 € sep 2024 90€ fev 2025 joindre les deux chèques ()

Pas de pré-inscription, l'inscription sera validée à réception du bordereau et du règlement par chèque.

ATELIERS D'ANGLAIS

SUR TEMPS PERISCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'école Sainte Marie à Corbeil Essonnes, propose des ateliers d'anglais sur le temps périscolaire, en partenariat avec Language Connexion.

WHAT?

Des ateliers ludiques
100% en anglais
ayant pour objectif
la communication

WHO?

Animés par des
professeurs
anglophones de
Language Connexion

WHERE?

Au sein de l'établissement
Pour les PS/MS/GS
le lundi ou jeudi
de 11h40 à 12h10

WHEN?

Pour les CP
Le lundi de 12h10 à 12h50

Pour les CE1/CE2
le mardi ou jeudi
de 11h45 à 13h30

HOW
MUCH?

Abonnement annuel
de 28 séances
au tarif de

199 € pour les
maternelles/CP

264€ pour les
CE1/CE2

Objectifs :

Développer l'aisance des élèves à l'oral en anglais
Acquisition de structures simples
Mémorisation de vocabulaire et
d'expressions courantes
Découverte de la culture anglophone

Au programme :

Jeux, chansons, mise en scène de saynètes
et contes, réalisation de posters... Des
activités toujours plus variées dans la
langue de Shakespeare !



POUR S'INSCRIRE :

ETAPE 1 : Pré-inscription sur notre site internet

- Accédez au formulaire en ligne
<https://login.ogust.app/input/031902/form.inscription.php>
- Saisissez le code suivant (en fonction de la classe de votre enfant en 2024/2025) :
Maternelles et CP : **1515713684** CE1/CE2 : **1515712943**

ETAPE 2 : Paiement

- o Option 1 : Par carte bancaire
- o Option 2 : En 1 ou 3 chèque(s) à l'ordre de Language Connexion
à envoyer à Language Connexion, 10 rue de l'est, 92100 Boulogne Billancourt,
accompagné de la capture d'écran de votre pré-inscription.

À compléter avant
le 6 juillet

ATELIERS D'ANGLAIS

SUR TEMPS PERISCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'école Sainte Marie à Corbeil Essonnes, propose des ateliers d'anglais sur le temps périscolaire, en partenariat avec Language Connexion.



Des ateliers de préparation aux examens de Cambridge



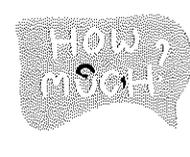
Animés par des professeurs anglophones de Language Connexion



Au sein de l'établissement



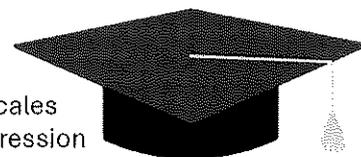
Pour les CM1 et CM2
le mardi, jeudi ou vendredi
de 17h à 18h



Abonnement annuel de 30 séances au tarif de 325€ par élève

Objectifs :

Développer l'aisance à l'oral
Préparer les enfants à la série de tests « *Young Learners* » de Cambridge
Découvrir et utiliser du nouveau vocabulaire et de nouvelles structures grammaticales
Faire progresser les élèves dans toutes les compétences de communication (expression et compréhension orale et écrite)



En option, le test « Young learners » :

Selon leur niveau, les élèves pourront s'inscrire au test « *Starters* » ou « *Movers* » (en supplément)
Avec ces tests, le système « réussite/échec » n'existe pas. Chaque enfant obtient un certain nombre d'images (blason de Cambridge) en fonction de son score.

Ces tests se composent de 3 parties dont la durée varie en fonction du niveau :

Compréhension orale entre 20 et 25minutes, compréhension écrite entre 20 et 30min et expression orale entre 3 et 7 min

POUR S'INSCRIRE :

ETAPE 1 : Pré-inscription sur notre site internet

- Accédez au formulaire en ligne
<https://login.ogust.app/input/031902/form.inscription.php>
- Saisissez le code suivant (en fonction de la classe de votre enfant en 2024/2025) :
1515712217

ETAPE 2 : Paiement

- o Option 1 : Par carte bancaire
- o Option 2 : En 1 ou 3 chèque(s) à l'ordre de Language Connexion
à envoyer à Language Connexion, 10 rue de l'est, 92100 Boulogne Billancourt,
accompagné de la capture d'écran de votre pré-inscription.

À compléter avant
le 6 juillet

Atelier d'initiation à la langue allemande

Mme Ait IkhlefCarol est le professeur d'allemand du collège Saint Spire Corbeil et a à cœur de transmettre sa passion de la culture germanique aux élèves de l'Institution Saint Spire.

Elle propose des ateliers aux élèves de Sainte Marie à partir de la classe du CE2 sur le temps périscolaire, le jeudi sur la pause méridienne.

Objectifs :

- Permettre aux élèves de découvrir la langue et la culture allemande à travers des jeux et des chansons.
- Développer l'aisance à l'oral des élèves.

FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE : / /

CLASSE :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE 1

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE 2

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

Règlement de la cotisation annuelle :

280 € en 1 ou 3 chèques, encaissés en septembre 2024 ou septembre 2024/décembre 2024/mars 2025.

L'inscription sera validée à réception du règlement.





THÉÂTRE DE LA CLARTÉ

ATELIER THEATRE DE L'ECOLE SAINTE MARIE CORBEIL-ESSONNES
2 0 2 4 - 2 0 2 5

Contenu de l'atelier	Objectifs
- Echauffement physique et vocal	- Construction et épanouissement de la personnalité
- Jeux théâtraux	- Améliorer son expression orale
- Improvisations	- Affirmer ses goûts esthétiques
- Travail sur texte de théâtre	- Développer le désir de connaître et d'apprendre

Le lundi de 17h - 18h - du CP au CM2
Date du 1^{er} cours : 16 septembre 2024

REGLEMENT :

Nom de l'enfant :		Prénom :	
Date de naissance :		Classe 2024-2025 :	
Père (ou tuteur) :		Mère :	
Nom et prénom :			
Adresse :			
Code postal, ville :			
Téléphone :			
Email :			
CAS D'URGENCE :			
N° de téléphone au moment où votre enfant participe à l'atelier :			

- **175 €.** Ce premier règlement sera encaissé en septembre 2024.
- **155 €.** Ce second règlement sera encaissé en janvier 2025.

Les règlements se font à l'ordre du **Théâtre de la Clarté** et sont à envoyer **accompagnés de cette fiche d'inscription** au : **Théâtre de la Clarté - 74, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt.**

Au cas où le spectacle de fin d'année se jouerait au Théâtre de la Clarté, nous vous demanderons le jour de la représentation une participation de 5€ par personne (à partir de 5 ans).

Deux places de spectacle jeune public produit par le Théâtre de la Clarté sont offertes à chaque inscription.

IMPORTANT :

- Pour le bon fonctionnement des cours, nous ne pouvons pas ouvrir d'atelier s'il y a moins de 12 inscrits, ni prendre plus de 20 enfants dans le groupe. Nous ne confirmerons cette inscription qu'à réception de cette fiche et de la totalité des règlements.
- Suite aux deux premiers cours qui servent de cours d'essai, votre inscription est un engagement à l'année, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs au secrétariat pour les cas précités ci-dessus.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfant autorisons le Théâtre de la Clarté à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable pour les activités régulières ou exceptionnelles du Théâtre de la Clarté auxquelles notre enfant pourrait participer (atelier, spectacles, répétitions supplémentaires, sorties ...).

Je joins : • la présente feuille d'inscription • 1 enveloppe vierge timbré

- un chèque de 175 €, de la banque n°
- un chèque de 155 €, de la banque n°

Fait à, le

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »

ATELIER COMEDIE MUSICALE 2024/2025

Fiche d'inscription

Monsieur Baille, professeur d'Education Musicale du collège Saint Spire Corbeil propose aux élèves de l'école Sainte Marie de participer à l'élaboration d'une comédie musicale. En s'inspirant de Roméo et Juliette et de Alice au pays des merveilles, les élèves proposeront une création originale qu'ils présenteront aux familles à deux occasions en fin d'année.

INFORMATIONS PERSONNELLES

PRÉNOM ET NOM DE L'ENFANT _____

CLASSE DE L'ENFANT _____

NOM DU RESPONSABLE 1 _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PORTABLE _____

COURRIEL _____

NOM DU RESPONSABLE 2 _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PORTABLE _____

COURRIEL _____

Signature(s)

COTISATION ANNUELLE • 220€

Merci de noter qu'aucune inscription sans règlement ne sera prise en compte.

Une séance d'essai est proposée aux nouveaux inscrits, une fois ce délai passé, les cotisations sont dûes pour l'année.

Règlement en 1 fois avec deux chèques à donner le jour de l'inscription :

110€ encaissé en septembre 2024

110€ encaissé en décembre 2024